

Constitution du dossier de candidature à l'HDR

Afin de permettre à la Commission d'Évaluation des Demandes d'HDR de se prononcer sur la recevabilité de votre candidature, vous voudrez bien adresser votre dossier de candidature, sous la forme « papier » **en deux exemplaires** à l'adresse suivante :

**Direction de la Recherche, International, Valorisation
& Ecoles doctorales (DRIVE)
Pôle Institut de Formation Doctorale - Service HDR
Université Paris Descartes
12 rue de l'École de Médecine
75270 Paris cedex 06**

et un envoi par e-mail à hdr@parisdescartes.fr

Ce dossier devra comporter 2 parties (2 fichiers pour l'envoi par mail) :

1^{ère} partie :

- ✓ **une attestation sur l'honneur** précisant que vous n'avez pas déposé une demande d'HDR simultanément dans un autre établissement et indiquant si une candidature a déjà été déposée, précédemment, dans d'autres universités et à quelle date,
- ✓ **une fiche-résumé ([cliquez](#))**,
- ✓ **une demande par écrit**, sollicitant l'autorisation de soutenir votre mémoire d'habilitation en précisant la commission à laquelle le candidat souhaite soumettre son dossier et, le cas échéant, les motifs qui vous incitent à déposer une candidature à l'HDR à l'Université Paris Descartes alors que vous n'avez aucun lien avec cette Université,
- ✓ **la proposition éventuelle d'un rapporteur (titulaire de l'HDR)**, extérieur à l'USPC, extérieur à l'Université (ou à votre établissement), à votre laboratoire/service et avec lequel vous n'avez aucune publication en commun (joindre la lettre d'acceptation du rapporteur et son mail),
- ✓ **la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou passeport)**,
- ✓ **une enveloppe autocollante** format C4 (229 x 324 mm) libellée à vos nom et adresse, affranchie **avec 2 timbres au tarif en vigueur (0,85€ x 2)**.

2^{ème} partie (à relier) :

- ✓ **un Curriculum Vitae détaillé**, en précisant l'adresse exacte à laquelle vous souhaitez recevoir le courrier,
- ✓ **une liste de vos titres et travaux, publications**, en individualisant les publications internationales à comité de lecture,
- ✓ **les photocopies de vos diplômes de DEA, master, doctorat** (les diplômes étrangers devront être traduits),
- ✓ **une synthèse de vos travaux de recherche**, en une dizaine de pages,
- ✓ **une présentation de votre capacité à concevoir, diriger, animer, coordonner des activités de recherche et d'encadrement d'étudiants** (thèses, master) en précisant s'il existe des publications avec les étudiants encadrés.
- ✓ **projets, perspectives de recherche**.

Procédure

Certaines disciplines peuvent relever de l'une ou de l'autre des CED-HDR (psychologie, sciences de l'activité physique et sportive, éthique, droit pharmaceutique...). Dans ce cas, chacune des CED-HDR peut désigner un (le cas échéant deux) experts(s) extérieurs(s), le rapporteur interne appartenant à la CED-HDR à laquelle le candidat a soumis son dossier.

■Le dépôt de candidature :

Le dossier de candidature devra être transmis, **15 jours au moins avant la date de la CED-HDR**, à l'adresse suivante :

**Direction de la Recherche, International, Valorisation
& Ecoles doctorales (DRIVE)
Pôle Institut de Formation Doctorale - Service HDR
Université Paris Descartes
12 rue de l'École de Médecine
75270 Paris cedex 06**

et par e-mail à hdr@parisdescartes.fr

■L'évaluation :

Le dossier de candidature sera examiné par une première CED-HDR où, des personnalités habilitées à diriger des recherches, dont au moins deux extérieures à l'Université, à l'établissement du candidat, et à l'USPC, seront désignées et sollicitées pour faire connaître leur avis sous la forme d'un rapport écrit et motivé (*article 5 de l'arrêté du 23 novembre 1988*).

Le dossier de candidature, accompagné des rapports des experts sollicités, sera évalué par une seconde CED-HDR où un avis sera émis.

L'avis de la CED-HDR sera soumis à la Commission Recherche de l'Université, siégeant en formation restreinte.

Le candidat sera avisé par courrier de la décision du Président de l'Université quant à l'autorisation de présenter l'HDR. Quelle que soit la décision prise par la Commission Recherche de l'Université, le candidat recevra une copie des rapports qui ont été établis sur ses travaux (les rapports sont communiqués sous forme anonyme en ce qui concerne la CED-HDR-STS).

■La soutenance :

Après avis favorable du Président de l'Université à la soutenance d'une HDR, la procédure de soutenance sera transmise au candidat, dont l'imprimé d'autorisation de soutenance d'HDR, permettant de soumettre, à l'approbation du Président de la CED-HDR et du Président de l'Université, le jury devant lequel les travaux seront présentés.

Ce document, dûment complété et accompagné de la liste des membres du jury (adresse postale, e-mail, n° de tél.), devra être remis, par le candidat, au **Service HDR, au moins deux mois avant la date de soutenance**.

Il appartiendra au candidat de transmettre son dossier scientifique à l'ensemble des membres du jury de soutenance et de réserver une salle.

Les frais de déplacement et d'hébergement des membres du jury de soutenance d'HDR ne sont pas pris en charge par l'Université. Il vous appartient de vous renseigner auprès de votre laboratoire/service.

Le **Service HDR** se chargera de convoquer le jury, de l'envoi du procès-verbal de soutenance au Président du Jury et de la demande de l'édition du diplôme.

■L'inscription :

Après avis favorable du Président de l'Université à la soutenance d'une HDR, l'inscription administrative devra être effectuée au **Service HDR, au minimum un mois avant la date de soutenance**.

Cette inscription permet au candidat de soutenir **entre le 1er septembre et le 30 juin**. Au-delà de ce délai, le candidat devra prendre une inscription **à partir du mois de juillet**.

Remarques :

Les maîtres de conférences de l'Université Paris Descartes sont exonérés des frais d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches. Toutefois, l'inscription administrative à l'Université est obligatoire même pour les candidats exonérés.

Dans le cas où le candidat souhaite déposer une demande de qualification auprès du CNU, il doit constituer et transmettre le dossier de candidature à l'HDR avant le mois de mai pour avoir la garantie de soutenir avant le mois de décembre.